



LE VIEILLISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET LA QUESTION DES FINS DE CARRIERE

LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Quel sera l'impact du vieillissement à venir de la population ? Cet effet sera-t-il supportable ? Pourra-t-on payer les pensions et les soins de santé ...et pour quels niveaux de pensions, et quels remboursements des soins ?

Quelles sont les causes du vieillissement de la population et ses conséquences pour la sécurité sociale ?

Causes

- l'allongement continu de la **durée de vie**, et surtout les générations du **baby-boom** d'après-guerre qui arriveront à la retraite

⇒ il y aura **davantage de personnes à l'âge de la retraite**, et **qui vivront toujours plus longtemps**, donc il y aura de plus en **plus de pensions** à financer (entre 2010/2015 et 2030)

- la **baisse de la natalité**, et le **rajeunissement par l'immigration**, mais **au total de moins en moins de jeunes** pour alimenter la main d'œuvre disponible sur le marché du travail, c'est-à-dire

l'offre de travail, ce qu'on appelle la population active (personnes en emploi et demandeurs d'emploi)

- augmentation du nombre et de la proportion **travailleurs « âgés »** (de personnes entre 50 et 60 ans) soit plus de prépensionnés et chômeurs âgés : plus de sorties de la population active

⇒ impact de plus de travailleurs âgés sortants et moins de jeunes entrants sur la population active (la main d'œuvre disponible) :

ralentissement puis baisse de la population active

et donc :

réduction du chômage compte tenu d'une croissance modérée de l'emploi et **moins de candidats à l'embauche** surtout pour certaines qualifications et dans certaines régions, compte tenu des exigences de diplôme et de qualification et de la qualification/certification des chômeurs (ventilation). On parle de pénuries de main d'œuvre ici et là, normalement temporaires si on veille à y remédier.

⇒ De toute façon, on comptera plus de pensionnés (et de prépensionnés) par travailleur cotisant (même si chaque cotisant gagnera chaque année plus de salaire brut, vu la

croissance de la productivité et l'innovation, = valeur ajoutée = PIB/ Travailleur)

Conséquences sur les dépenses de la sécurité sociale

Plus de dépenses de pension et aussi de santé, mais moins de dépenses de chômage (cette réduction sera moindre en cas de politique d'augmentation du taux d'activité: allongement des carrières, etc.) et d'allocations familiales (et moins de dépenses d'enseignement... à politique inchangée). Au total, plus de dépenses pas suffisamment compensées par l'évolution des recettes (nombre de cotisants, cotisation moyenne par travailleur et subsides plus financement alternatif= surtout un %TVA).

Mais il y a des incertitudes qui font qu'il est difficile de véritablement prévoir l'avenir: - le coût des soins (rationalisation, coût des progrès médicaux, coût par personne de 80 ans par rapport au coût moyen – médicalisation, prévention et morbidité-),
- les flux d'immigration,
- le niveau de la croissance économique et celui des taux d'intérêt.

Pourra t-on payer les pensions et les soins de santé ?

Une facture qu'on peut se permettre...

Facture d'ici 2030 (d'après le Comité d'étude sur le vieillissement) :

11% de plus qu'aujourd'hui,
3.4% du PIB ;
7.6% des recettes fiscales et de cotisations.

Quel est le niveau de protection sociale qui est pris en compte dans ces calculs ?

Une facture sous-estimée...

1) Irréalisme :

- dans les projections du Bureau du Plan, une croissance des soins de santé ralentie à 2.8% dès 2008 est prise en compte (contre 4,5% aujourd'hui, ce qui doublerait la facture du vieillissement : 6,7% du PIB. Mais même dans ce cas, 82% de la croissance d'ici 2030 pourrait tout de même être utilisé à autre chose qu'à refinancer la sécu- compte tenu d'une liaison au bien-être de 1.5% et une croissance économique de seulement 2%) ;
- et l'assurance autonomie n'est pas une perspective intégrée dans les calculs (elle ne représente toutefois pas un coût excessif : quelque 0,13% du PIB actuellement avec 100.000 personnes touchant en moyenne 320 euros par mois).

2) Projections avec une faible liaison au bien-être :

est prise en compte une liaison au bien-être de **0.5%** (mais 1% pour les minima sociaux; plafonds, et 1,25% pour le droit minimum en pension).

Une liaison au bien-être de **1.5%** représente un coût de un tiers de plus :
À savoir

Presque 15% de plus qu'aujourd'hui,

4.6% du PIB,

10.3% des recettes fiscales et de cotisations.

Rappel sur l'érosion des taux de remplacement

Pas de liaison des allocations sociales au bien-être et liaison sélective et ponctuelles des pensions.

Depuis 25 ans : **Décrochage de l'évolution des revenus de remplacement par rapport aux salaires des travailleurs occupés** (et évidemment encore plus par rapport aux revenus mobiliers et immobiliers).

Plafonds de salaires pour le calcul des revenus de remplacement qui n'ont pas été revalorisés pendant de nombreuses années : rétrécissement des taux de remplacement effectif et **de plus en plus de**

gens avec une plus forte chute de leur revenu au moment du passage à la retraite, et surtout lorsqu'ils passent en invalidité ou perdent leur emploi. D'où, la tendance à adhérer à des propositions d'assurances complémentaires surtout au delà d'un certain niveau de salaire.

Au niveau de l'ensemble des allocataires sociaux l'évolution du taux de remplacement moyen en % du salaire brut est la suivante (BFP) :

| % du salaire brut | 1980 | 1990 | 2003 |
|-------------------|-----------|------|-------------|
| Chômage | 41 | 34.0 | 27.8 |
| Prépension | 46 | 41.0 | 35.9 |
| Pension | 33 | 33.5 | 32.2 |
| Invalidité | 43 | 38.4 | 32.7 |

Source Bureau fédéral du Plan

Pour l'avenir, le Bureau fédéral du Plan **prévoit une baisse du taux de remplacement**, de quelque 3,5% entre 2000 et 2030 et de 6,5% à l'horizon 2050 pour les pensions par exemple (estimations 2000-2050, janvier 2002; à cette époque, le taux de remplacement était estimé à 29,9% en 2000).

Part de la sécurité sociale **dans le PIB**: légère tendance à la baisse, mais les soins de santé augmentent plus vite que le PIB. La part des pensions et allocations est en nette baisse.

Augmentation des coûts des soins de santé et donc des **frais à payer par les patients**, notamment suite aux mesures prises pour responsabiliser et ralentir la croissance des dépenses dans le cadre de l'assainissement budgétaire des années 80 et 90, mais aussi au sous-financement chronique des hôpitaux qui se traduit par une multiplication de suppléments de plus en plus élevés.

Mais une couverture de plus en plus faible **atteint la légitimité du système** aux yeux de la majorité de la population y compris lorsqu'on prend des mesures positives mais seulement sélectives, si la sélectivité est poussée trop loin (relèvement des minima sans relèvement des plafonds ni liaison au bien-être).

En conséquence, un des défis majeurs pour la sécurité sociale est de revenir à une **couverture plus acceptable de la perte de revenu**, et **d'améliorer l'accessibilité de certains soins** (implants, maladies chroniques ou multiples, aide aux personnes dépendantes, etc.). La maîtrise de la croissance des dépenses de soins de santé peut aussi aider à contenir la montée de la quote –part des patients.

Devant la perspective du vieillissement, est-ce réaliste de vouloir une meilleure sécurité sociale ?

Un défi d'abord politique... accepter de redistribuer plus pour maintenir voire rétablir le niveau de protection sociale

Se préparer à **supporter l'impact du vieillissement sans réduire le degré de couverture mais au contraire en le rétablissant est un vrai défi politique**. Mais dans ce cas cela coûtera plus cher. Est-ce réaliste alors que les perspectives 2003-2030 du Bureau fédéral du Plan sont de **1,9% de croissance** du PIB en moyenne et de **0,3% de croissance de l'emploi** seulement?

Oui, c'est réaliste...on peut se permettre de redistribuer plus

Il suffit que chaque fois que le revenu augmente, on prélève un petit peu plus pour financer cela, autrement **cela demande de transférer une part un peu plus grande de l'augmentation de pouvoir d'achat des salaires et revenus du patrimoine, vers la sécurité sociale**, essentiellement les pensions et les soins de santé.

Or, on raisonne toujours **comme si augmenter la redistribution en relevant quelque peu les impôts était impensable**. Le vieillissement est un défi que la collectivité se doit d'assumer comme la lutte contre la pollution et les causes du réchauffement climatique. Les dépenses de GSM (et de communication internet) ont bien fait gonfler le poste des communications dans le budget des ménages! Demain une partie du revenu supplémentaire ira également à d'autres usages plus ou moins utiles ou nécessaires.

Oui, c'est réaliste...même avec une faible croissance

Avec **2% de croissance annuelle** (hors inflation) du PIB, ce qui est peu, celui-ci sera de 81% plus élevé en 2030 qu'aujourd'hui (hors index). Le vieillissement fera en sorte qu'on devra "laisser" 4,6% de 181 = 8,3. Sur 81% de croissance, il en restera 72,7% de croissance, soit **9/10ièmes à utiliser pour autre chose**. Cela devrait être un peu moins si idéalement, la liaison au bien-être était intégrale et que la croissance des salaires redevenait = la croissance du PIB (de 2% dans notre exemple).

Mais il s'agit de projections à politiques régionales, communautaires, fédérales et européennes généralement inchangées :

- on continuera à se faire de la **concurrence fiscale**
- on ne pourra donc pas orienter et pousser significativement la **croissance** vers les besoins de la population essentiellement produits par des services non marchands
- chaque pays n'aura pas intérêt à relancer son économie puisque l'impact sera en partie transféré aux pays surtout européens d'où viennent les importations (faute de **relance concertée** via des investissements publics)
- aucune réforme, aucun refinancement n'aura lieu d'ici 2030, **ni dans l'enseignement, ni dans la formation professionnelle des chômeurs et des**

travailleurs, ni dans l'accompagnement des DE, et il y aura autant d'immigrés victimes de **discrimination**, etc.

- les entreprises belges ne seront pas plus **innovantes**
- **l'immigration** restera ce qu'elle est aujourd'hui etc.

Ce qu'il faut pour relever le niveau de croissance, et réduire les risques de pénurie de main d'oeuvre qualifiée:

- des politiques européennes, fédérales, régionales et communautaires plus favorables à **la croissance et à l'emploi**,
- la prise de conscience de l'importance du financement public pour **développer des activités et des investissements collectifs** les plus utiles,
- la promotion de **l'innovation dans les produits et services** via la recherche, l'enseignement et la formation notamment,
- le **développement de la qualification** des travailleurs occupés ou en recherche d'emploi,
- une politique renforcée **d'accès à l'emploi pour tous** (lutte contre les **discriminations**, "discriminations positives" dans le secteur public, **moyens et efficacité des dispositifs** d'accompagnement, d'orientation et de formation),
- et la prévention du chômage des jeunes par un **système d'enseignement plus égalitaire** (ou moins producteur d'inégalités futures) qui se sert moins de la relégation vers des filières qui restent encore trop méconsidérées, forcément puisqu'elles servent trop souvent de « mise au rencart, au rebus ».

Si l'on peut souhaiter plus de **croissance pour plus d'emploi**, on peut aussi souhaiter qu'elle soit dans le sens du **développement durable** et qu'elle à lieu grâce à au fait qu'on tente de plus en plus de **répondre aux besoins de la population**. La croissance pourrait au contraire comporter beaucoup de surconsommation, des consommations nuisibles à l'environnement et) à la qualité de vie. La qualité de la croissance est aussi importante pour le bien-être.

Conclusion

Le coût du vieillissement est certainement finançable, mais si l'on veut une liaison au bien-être, cela sera surtout politiquement plus facile (vu la réticence à relever les taux d'impôts), si l'on apportait du progrès dans divers domaines...au cours du quart de siècle qui suit (est-ce déraisonnable ? n'a-t-on pas progressé de 1980 à aujourd'hui, en 25 ans, malgré l'assainissement budgétaire ?) **Progrès dans les domaines de la politique économique et de la politique de l'emploi et de la formation, dans la justice fiscale, et une politique budgétaire préventive qui soit suffisante.** On y revient plus loin.

LA QUESTION DES FINS DE CARRIÈRE

L'objectif de la discussion en cours c'est l'allongement des carrières (en moyenne)

A ne pas confondre avec un **aménagement des fins de carrière qui aurait pour objectifs :**

- d'offrir des possibilités et même des droits pour **une meilleure transition vers l'inactivité professionnelle** : temps de travail réduit sans perte proportionnelle de salaire, changement de poste ou d'employeur sans trop de baisse de salaire
- de permettre le **maintien dans l'emploi des travailleurs âgés** : par la formation
- de **changer le regard et les pratiques des employeurs** sur les travailleurs de plus de 50 ans (lutter contre les stéréotypes, savoir utiliser les côtés positifs de l'âge et de l'expérience)
- de **réduire éventuellement le coût salarial lié à l'âge ou à l'ancienneté**, sans nécessairement réduire l'évolution du salaire net

Ces éléments font partie de la discussion mais surtout comme moyens d'obtenir un allongement des carrières.

La **réduction du coût des prépensions** pour la sécu est un objectif accessoire dans cette politique

de l'offre de travail, pour réduire le coût des prépensions et du chômage il faut qu'il y ait créations d'emplois. Par contre **relever l'âge de la pension effective** par des bonus permet d'alléger la facture, un pensionné coûtant en moyenne plus cher qu'un chômeur.

Rétroactes : le Sommet de Lisbonne

Les Ministres socialistes comme Mmes Laurette Onkelinx et Martine Aubry arrivent au **Sommet européen de Lisbonne** en mars 2000 en approuvant l'idée de se donner un objectif en termes de taux d'emploi. Parce que réduire le chômage s'est souvent fait par trucages statistiques et mesures de retraits de la population demandeuses d'emploi comme les interruptions de carrière et de chômage ou le statut de chômeur âgé. **Dire qu'on va relever le taux d'emploi c'est comme dire qu'on veut se rapprocher du plein emploi.** La bonne conjoncture de l'époque se prête à rêver à beaucoup de créations d'emplois (3.2 % de croissance du PIB en 1999 et 3.9% en 2000). **Dire que l'on veut augmenter le taux d'emploi c'est comme dire que l'on veut réduire le sous-emploi.** Le taux de chômage est une mesure qui sous-estime le sous-emploi à cause des découragés qui ne s'inscrivent plus comme DE, des femmes au foyer qui renoncent à l'idée de chercher du travail vu la situation du chômage, des travailleurs âgés qui ne cherchent plus du travail et dont on accepte qu'ils ne soient plus DE, etc.

Toutefois les conclusions du sommet de Lisbonne mettaient en avant l'objectif de **compétitivité** (faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du Monde) – *de fait davantage que la croissance de l'emploi et la qualité des emplois*-. Si d'aucuns espéraient, vu la bonne conjoncture à l'époque, une **forte croissance qui crée de plus en plus d'emplois**, d'autres avaient certainement en tête les risques liés à la baisse qui était observée du taux de chômage : pénuries de main d'œuvre qualifiée, hausses des salaires créant des handicaps de compétitivité. Il fallait assurer à l'Europe une réserve de main d'œuvre abondante pour freiner la baisse du chômage et la hausse induite des salaires.

La politique de disponibilité de la main d'œuvre

L'accent est mis actuellement sur le relèvement des taux d'emploi et de fait sur le taux d'activité et l'incitation au travail (autrement dit sur la mise à disposition d'une réserve de main d'œuvre importante et sur l'incitation à une bonne disposition de cette main d'œuvre.).

- Augmenter le taux d'emploi suppose une politique **qui développe l'emploi**, logiquement. Alors pourquoi cet **accent sur l'allongement des carrières des plus de 50 ans** ce qui signifie non pas augmenter l'emploi, la demande de travail par les entreprises, mais l'offre de travail par la population, le nombre de travailleurs disponibles ?
- Allonger les carrières d'une partie de travailleurs les plus intéressants pour l'entreprise (ne pas prépensionner toute une génération mais écrémer) ne fait généralement pas plus d'emplois mais maintient des plus jeunes au chômage.

L'évolution de la productivité réduit les besoins de main d'œuvre, mais la dénatalité réduira un moment la réserve de main d'œuvre...mais **en 2030 le chômage pourrait n'avoir baissé qu'à la moitié du chômage actuel.**

Alors **pourquoi travailler plus longtemps en ralentissant la baisse du chômage ?**

- risques de pénuries de main d'œuvre qualifiée ?
OU
- pour éviter des dépenses publiques et privées de **formation des DE et des travailleurs**. On risque de dépenser plus pour maintenir des gens au travail et moins dépenser pour ceux qui ont le moins de chances de décrocher un emploi.
- Surtout pour **éviter des hausses salariales non compétitives** et des revendications qualitatives qui ont aussi un coût ? Pourquoi pas un pacte social pour rassurer le patronat? le maintien d'un chômage massif favorise en effet le maintien de la répartition du pouvoir de négociation entre patrons et syndicats ou travailleurs individuels.

- et aussi : élargir l'offre de travail permet **d'écrémer les plus compétents pour la compétitivité.**

LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE

Une politique budgétaire préventive

Le refinancement et le préfinancement peuvent se faire :

- à la faveur des **améliorations conjoncturelles** plutôt que de réduire les impôts ou faire trop de dépenses moins prioritaires ;
- le préfinancement est actuellement programmé mais **insuffisamment** (du moins jusqu'en 2004) et mal exécuté : montants versés et recettes non récurrentes (chaque année, il faut retrouver des moyens, et certaines mesures représentent des actifs qui sont aussi des dettes à liquider plus tard comme le Fonds de pension de Belgacom). normalement la moitié de l'impact du vieillissement (tel que calculé par le Comité d'études sur le vieillissement) est payable par **l'alimentation suffisante du Fonds de vieillissement**, l'autre moitié par **l'économie de charges d'intérêts** de plus en plus importante au fur et à mesure de la fonte de la dette publique en % du PIB (ce qui suppose de faire des **boni bon an mal an** évalués à 1,5% du PIB pendant plusieurs années: il faut donc que les recettes soient supérieures aux dépenses, pour l'instant en mauvaise conjoncture on se contente d'être en équilibre).

Face au défi budgétaire du vieillissement, la réforme fiscale fut exagérée (10% des recettes de l'IPP).

NB: Le Fonds de vieillissement (c'est l'Etat qui se prête à lui-même mais) c'est dire à l'avance à quoi on utilisera une partie des surplus budgétaires.

La contribution de tous les revenus de manière plus équitable

c'est-à-dire pour élargir les sources de financement, la « base taxable » :

une CSG et des réformes fiscales

Promouvoir la création d'emplois et la croissance permet d'élargir la base de financement de la sécurité sociale, une autre manière d'élargir les sources de financement consiste à **faire contribuer l'ensemble des revenus de manière équitable.**

= un élargissement des sources de financement (taxation du capital : patrimoine et revenus du patrimoine, part des investissements et des profits dans la valeur ajoutée ; taxations environnementales,...).

Avant d'élargir les sources, limiter les baisses de ressources via les baisses de cotisations patronales :

⇒ **Ne pas tout miser sur la baisse des cotisations, être plus sélectif en la matière et réinvestir dans la création plus directe d'emplois.** Arrêter de réduire les cotisations sociales lorsque l'impact sur l'emploi ou l'emploi des groupes cibles est **très douteux ou trop faible par rapport à ce que cela coûte** de réduire les cotisations. Utiliser alternativement une partie des moyens pour **créer et développer des services non marchands à forte intensité en emplois et qui répondent à des besoins.** C'est là une modalité de création d'emplois qui coûte moins cher.

*(NB : Tenir compte de la **compétitivité au sens large** et pas des seuls coûts salariaux, sinon on risque de désinciter à l'innovation).*

Instaurer une **CSG sur tous les revenus** (avec un montant exonéré à la base et éventuellement une augmentation de minima sociaux et/ou du crédit d'impôt ou encore une révision des taux de l'IPP) y compris ceux des entreprises et ceux des

indépendants avec une assiette large pour un taux faible.

Moyennant **suppression** de

- cotisation spéciale de sécurité sociale
- et cotisation de solidarité des pensionnés,
- voire de la cotisation de modération salariale qui trouve son origine dans trois sauts d'index décidés par le Gouvernement dans les années 80.

Eventuellement distinguer une **CSG sur les ménages** et une **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.**

Ces deux mesures sont celles qui rapportent le plus en termes budgétaires en tenant compte de tous les impacts sur l'économie. La très faible destruction d'emploi serait facilement compensée par une petite baisse des cotisations patronales sur les bas salaires qui est la mesure qui crée le plus d'emplois par euro de coût budgétaire (à l'exception des emplois subsidiés ou publics qui coûtent encore moins chers).

Instaurer une **cotisation sur le 2^{ème} pilier** (1% sur la capitalisation des primes ce qui est moins que les déductions d'impôts qui lui sont liées) - et réduire ou supprimer les incitations fiscales au 3^{ème}.

Réformer la taxation des revenus du patrimoine :

- taxation des plus-values mobilières et immobilières ;
- suppression d'exonérations pour certains produits (sicavs de capitalisation, ...)
- limiter l'exonération à un carnet d'épargne par personne contre par ménage actuellement, mais avec un plafond plus bas d'intérêts exonérés qu'aujourd'hui ;
- limitation des exonérations fiscales que certains cumulent (assurance vie, épargne pension, épargne logement,...) ;
- taxation des loyers réellement perçus (après déduction des frais réels plafonnés pour encourager l'entretien des logements par leurs propriétaires).

Une **taxation progressive des fortunes** de plus de 500. 000 euros (moyennant réduction des droits de succession et droits d'enregistrement et de donation): suppose levée secret bancaire, suppression des titres au porteur, cadastre des fortunes.

Une **taxe CO2**/énergie au moins alignée sur les pays voisins, - des taxes sur des productions

polluantes, des consommations énergétiques mais aussi des ecobonis.

Patrick FELTESSE

Ce texte a servi pour la formation des permanents de la Centrale CSC de l'alimentation et des services (CCAS).



**AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE,
SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**